

née et la victoire quelque temps incertaine. Pendant ce déplorable conflit, Malécharde ne quitta point son poste, et sut concilier l'accomplissement de ses devoirs militaires, qui marchaient les premiers, puisque c'est le salut de l'Etat qui les impose, avec les ménagements et les égards qu'il devait à sa ville natale. Les Lyonnais n'oublieront pas les services qu'il leur a rendus dans ces déplorables journées (1).

Malécharde, qui ne tarda pas à être nommé officier de la Légion d'Honneur (2), resta en garnison à Lyon durant trois années, et consacra tous les instants de loisir que lui laissait son service à perfectionner celui de son arme, et spécialement le bien-être physique et moral de ses soldats ; il mit un soin tout particulier, tout paternel, à rendre plus parfait l'enseignement primaire qui leur était donné. La méthode des Frères de la doctrine chrétienne lui ayant paru la meilleure, et l'admission des artilleurs dans leurs écoles étant impossible, il eut le courage de prendre lui-même des leçons de ces religieux pour se pénétrer de leurs principes, afin de les appliquer à cet enseignement. Suivant nous, cette action est toute aussi glorieuse qu'un hautfait.

Au commencement de 1837, le bruit se répandit que le gouvernement se décidait à faire une nouvelle expédition en Afrique, afin de tirer une éclatante vengeance de l'échec que nos armes avaient essuyé l'année précédente sous les murs de Constantine. L'expérience avait démontré que de très-grands obstacles étaient à vaincre pour s'emparer de cette ville dont la nature a fait une forteresse presque inexpugnable, et que la difficulté des chemins, ainsi que la

(1) Des ordres dont l'exécution aurait été désastreuse pour une partie des habitants lui ayant été donnés, il prit sur lui de ne point y déférer, sous prétexte qu'il ne les avait point reçus par écrit. « Y auriez-vous regardé de si près en pays étranger ? » lui dit un jour un de ces hommes que l'exagération fiévreuse de l'esprit de parti fait paraître plus cruels qu'ils ne le sont en effet. « Assurément non, répondit vivement Malécharde ; mais autre chose est de faire la guerre en pays ennemi, ou de la faire dans son propre pays et contre ses concitoyens. »

(2) Le 16 mai 1834.